



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distribution
GENERALE
E/CN.12/243
14 juin 1951
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE L'AMERIQUE LATINE
Quatrième session
Mexico, D.F.
Point 13 de l'ordre du jour

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE D'URGENCE POUR
1951 - 1952
EXPOSE DU SECRETAIRE EXECUTIF

Dans l'ordre du jour provisoire (E/CN.12/216/Rev.1/Corr.1) l'attention de la Commission a été appelée sur l'importante tâche qui lui incombe de réviser le programme de travail de la Commission pour 1951 - 1952. Par la suite, le Secrétaire exécutif a communiqué aux représentants le document E/CN.12/242 qui leur signale la résolution 413 (V), adoptée en décembre 1950 par l'Assemblée générale et la résolution 362 (XII) B sur la concentration des efforts et des ressources, adoptée en mars 1951 par le Conseil économique et social. Au début des travaux de la quatrième session, ces résolutions ont été rappelées à la Commission afin qu'elle ait constamment ces critères présents à l'esprit lorsqu'il serait question d'ajouter de nouveaux points au programme de la Commission.

La Commission a dû remarquer particulièrement les recommandations que le Conseil a faites en ces termes à la Commission:

/" Le Conseil
E/CN.12/243

"Le Conseil économique et social,

PRIE les Commissions du Conseil

a) de revoir en 1951 leurs programmes pour 1952, en se servant des critères énoncés dans la résolution 324 (XI) du Conseil;

b) d'indiquer, lorsqu'elles recommanderont de nouveaux travaux, quels sont les programmes en cours dont l'exécution peut être différée, ou que l'on peut modifier ou abandonner pour assurer la plus grande efficacité dans la réalisation de l'oeuvre économique et sociale de l'organisation des Nations Unies", ainsi que le paragraphe 6 de cette même résolution, dans laquelle le Conseil attache une grande importance, et, donc une très grande urgence aux travaux relatifs au développement économique des pays insuffisamment développés.

Afin de rendre encore plus facile pour la Commission l'élaboration du programme de travail pour le reste de l'année 1951 et l'année 1952, le Secrétaire exécutif a analysé minutieusement les tâches permanentes du Secrétariat, les travaux spéciaux qui n'avaient pas été terminés avant la quatrième session et les nouveaux travaux proposés dans les résolutions adoptées par les Comités spéciaux de la présente session. Pour ce qui en est des travaux anciens, ce tableau repose sur l'annexe B à l'exposé du Secrétaire exécutif destiné au Comité spécial du Conseil (E/AC.34/6). En rédigeant son exposé, le Secrétaire exécutif a tenu compte des directives générales de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, des ressources dont dispose la CEPAL dans son budget pour 1951 et des ressources dont elle disposera probablement en 1952. On remarquera que les prévisions budgétaires

/pour 1952

pour 1952 que présentera le Secrétaire général feront une part plus large aux incidences financières des travaux permanents de la Commission, que l'on n'avait pas prise suffisamment en considération au cours des années précédentes.

Le programme de travail de la CEPAL se divise en deux groupes :

A. Travaux continus qui exigent que le Secrétariat, en vertu du mandat de la Commission, présente des études ou des rapports annuels, bien que chaque année ces travaux soient différents et se complètent dans leur portée (pays) comme dans leur substance (aspects divers des problèmes les plus importants).

B. Travaux spéciaux dont l'étude est confiée au Secrétariat à chaque session de la Commission, en plus des précédents. Ces travaux peuvent être, soit des études spéciales qui rentrent dans le cadre des travaux continus (voir A) mais qui ne peuvent être inclus dans cette catégorie pour des raisons budgétaires et nécessitent un personnel spécial, - soit des travaux extérieurs à la catégorie des travaux continus.

Les travaux des catégories "A" et "B" étant relativement urgents, on a réuni sous "C" les projets de moindre urgence qui peuvent être ajournés ou même abandonnés.

Comme il a été dit plus haut, les travaux continus et les travaux spéciaux sont souvent étroitement liés et se complètent les uns les autres. C'est pourquoi le programme de travail est réparti entre les catégories essentielles des travaux du Secrétariat, chacune des

/entreprises

entreprises étant présentées, à l'intérieur de ces catégories, d'après son ordre d'urgence.

On n'a cependant pas essayé d'établir un ordre de priorité entre les travaux des différentes catégories, le Secrétaire exécutif estimant que tous sont également importants et qu'en raison de l'interdépendance des études et des rapports d'une même catégorie, les progrès réalisés dans un domaine permettent des résultats profitables dans un autre. C'est ainsi que les études sur le commerce extérieur, qui se proposent la tâche pratique et immédiate de développer les relations commerciales entre les pays d'Amérique latine et les pays d'autres régions, font également place à l'étude de base des problèmes commerciaux dans leur rapport avec le développement économique.

On peut cependant dire que les "Travaux divers" compris dans la catégorie IV sont relativement moins urgents que ceux des autres catégories; néanmoins l'importance et l'urgence de chacun des travaux classés dans cette catégorie devront être considérées séparément, en s'attachant tout particulièrement aux mesures internationales communes d'ordre pratique qui pourraient découler de certains de ces travaux.

Bien qu'il soit nécessaire d'établir un programme aussi défini que possible, ce programme de travail n'est pas et ne peut pas être considéré comme définitif, puisque des facteurs imprévisibles à l'heure actuelle peuvent rendre indispensables dans l'avenir la modification ou la suppression de certains travaux, ou l'adoption d'un ordre de priorité quelque peu différent.

/C'est pourquoi

C'est pourquoi la Commission désire laisser au Secrétaire exécutif toute liberté de modifier certains travaux, de les abandonner ou d'établir un ordre de priorité différent, si de nouveaux facteurs lui semblent justifier de telles mesures. De telles modifications ne devront cependant pas dépasser le cadre du programme de travail approuvé par la Commission.

Les résolutions que la Commission a examinées lors de ses précédentes sessions et de sa quatrième session ont servi de base à l'élaboration de son programme de travail; elles ont été adoptées après un examen approfondi de la Commission, des représentants des agences spécialisées intéressées et des représentants du Conseil économique et social interaméricain; des consultations à l'échelon du Secrétariat ont eu lieu entre les diverses agences, avant et pendant la session. Les résolutions qu'il convient d'adopter demandent aux agences intéressées de fournir un effort de coopération afin d'assurer qu'aucune résolution relative au programme de travail de la Commission n'entraînera un double emploi ou un chevauchement des fonctions des diverses agences.

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE D'URGENCE PROPOSE

1951 - 1952

Note:

Les études sont énumérées pour chaque groupe (A, B et C) dans l'ordre de priorité proposé. On n'a pas proposé d'ordre de priorité entre les principales catégories.

/Catégorie I.

Catégorie I. Tendances économiques récentes de l'Amérique latine.

Groupe A. Etudes continues

1. Rapport économique sur l'Amérique latine
(E/CN.12/AC.12/19)
2. Bulletin économique (Revue trimestrielle ou semestrielle des tendances économiques actuelles de l'Amérique latine)

Groupe B. Etudes spéciales

Néant

Groupe C. Etudes qui pourraient être ajournées ou abandonnées

1. Fluctuations cycliques de l'économie de l'Amérique latine (E/AC.34/6)

Catégorie II. Commerce international

Groupe A. Etudes continues

1. Echanges entre les pays d'Amérique latine et les Etats-Unis d'une part et l'Europe d'autre part, et publication périodique de renseignements sur les échanges entre l'Europe et l'Amérique latine, en tenant spécialement compte de la situation critique actuelle (E/CN.12/AC.13/5 et E/CN.12/AC.13/9/Rev.1)
2. Etudes sur les perspectives d'expansion des exportations de l'Amérique latine vers les Etats-Unis (E/CN.12/AC.13/10)
3. Etude sur le commerce intrarégional (E/CN.12/AC.13/11)

/Groupe B.

Groupe B. Etudes spéciales

1. Rapport spécial provisoire sur l'expansion des échanges entre les pays de l'Amérique latine (E/CN.12/AC.13/11)
2. Réunion d'experts en matière de commerce intrarégional (E/CN.12/AC.13/11)
3. Etudes sur le maintien du pouvoir d'achat des soldes créditeurs en devises étrangères pendant la période de crise, et réunion d'experts (E/CN.12/AC.13/9/Rev.1)
4. Etude des perturbations monétaires résultant de l'accumulation de soldes créditeurs en devises étrangères (E/CN.12/AC.13/9/Rev.1)
5. Effets de la réglementation de prix sur le commerce (E/CN.12/AC.13/16)

Groupe C. Etudes qui pourraient être ajournées ou abandonnées

1. Enquête préliminaire sur l'utilisation de la Zone franche de Colon (République de Panama), en vue de présenter des recommandations au gouvernement du Panama (E/CN.12/AC.13/4)
2. Effets possibles de l'Union européenne de paiements sur l'Amérique latine. (E/AC.34/6)

Catégorie III. Développement économique

Groupe A. Etudes continues

1. Etudes sur le développement économique (E/CN.12/AC.12/1)
 - a) Etudes par pays
 - b) Interprétation du processus de développement

Groupe A. Etudes continues (continuation)

- c) Analyse comparée des problèmes que pose le développement économique
- d) Analyses des projets et des programmes particuliers de développement.

2. Centre de développement économique de la CEPAL (destiné à la formation d'économistes spécialisés dans les questions du développement économique) (E/CN.12/AC.12/1).

3. Etude sur l'intégration de l'économie nationale des pays d'Amérique centrale (E/CN.12/AC.12/7).

4. Organisation du Comité intergouvernemental de coopération économique des pays de l'Amérique centrale (E/CN.12/AC.12/17).

5. Etudes relatives à certaines industries (E/CN.12/AC.12/8 et E/CN.12/AC.12/9):

- a) sidérurgie
- b) pâte de bois et papier
- c) produits chimiques de base
- d) industries alimentaires
- e) industries textiles (E/CN.12/AC.12/8).

6. Réunions d'experts des questions industrielles, chargés d'examiner les recommandations de chaque étude industrielle (E/CN.12/AC.12/9).

7. Concours à apporté aux Etats membres pour l'évaluation de leurs besoins d'assistance technique et la

/Groupe A.

Group A. Etudes continues (continuation)

préparation de leurs programmes de développement
(E/CN.12/AC.12/15 et E/CN.12/AC.12/14).

Groupe B. Etudes spéciales

1. Problèmes théoriques et pratiques de la croissance économique (E/CN.12/AC.12/13).
2. Epargne et investissements nationaux (E/CN.12/AC.12/13)
3. Etude sur les politiques monétaires et fiscales dans leurs rapports avec le développement économique (E/CN.12/AC.12/13)
4. Effets des impositions sur l'exportation des capitaux privés (E/CN.12/AC.12/13).
5. Etude de l'organisation et de la structure des marchés de capital dans les pays de l'Amérique latine (E/CN.12/AC.12/13)
6. Statut économique et juridique des investissements étrangers en Amérique latine (E/CN.12/AC.12/16)
7. Etude sur les rapports entre la recherche technique et le développement économique (en vue de l'adaptation des techniques modernes) (E/CN.12/AC.12/11).
8. Etude de l'immigration dans ses rapports avec le développement économique (E/CN.12/AC.12/17).

Groupe C. Etudes qui pourraient être ajournées ou abandonnées.

1. Réunion d'experts pour l'étude des rapports entre la recherche technique et le développement économique (en vue de l'adaptation des techniques modernes) (E/CN.12/AC.12/11).

Catégorie IV. Autres études

Groupe A. Etudes continues

1. Examen des aspects économiques des projets d'immigration (dans le cadre de la participation de la CEPAL au Comité régional de coordination chargé de la question de l'immigration) (E/CN.12/AC.12/17).

Groupe B. Etudes spéciales

1. Organisation et convocation d'une réunion d'experts en matière de crédit agricole (E/CN.12/249)
2. Etudes sur la construction de la Route panaméricaine en Amérique centrale (E/CN.12/AC.14/10)
3. Etude commune de l'UNESCO et de la CEPAL sur les mesures destinées à accroître les disponibilités de matériel éducatif, scientifique et culturel (E/CN.12/AC.14/13).

Groupe C. Etudes qui pourraient être ajournées ou abandonnées

1. Rapport préliminaire sur les principaux problèmes de transports intérieurs dans certains pays de l'Amérique latine (E/AC.34/6)
2. Enquête sur les facilités pour la formation d'économistes en Amérique latine (E/AC.34/6).

/INCIDENCES

INCIDENCES FINANCIERES-1952

Etant donné l'augmentation des prévisions budgétaires de l'ECLA qui a été proposée par le Secrétaire général pour l'exercice 1952, le Secrétaire exécutif estime que le Secrétariat pourra assurer, avec les ressources dont il dispose, l'exécution de tous les travaux "continus" et "spéciaux" urgents énumérés ci-dessus, à l'exception des travaux suivants :

1. Etude de l'intégration de l'économie des pays d'Amérique centrale (E/CN.12/AC.12/7) (Catégorie III, groupe A, poste 3).

Les travaux envisagés aux termes de cette résolution (E/CN.12/AC.12/7) exigeraient les services techniques d'experts dans certains domaines de l'agriculture, de l'industrie et des transports, ainsi que les services d'économistes qualifiés possédant une formation dans le domaine du développement économique et une connaissance approfondie de cette région. Etant donné que le personnel dont disposera le Bureau de la CEPAL au Mexique sera occupé de façon constante a des travaux déterminés et portant principalement sur la zone nord de la région de la CEPAL, pour le compte des trois principales Divisions organiques de la CEPAL à Santiago, la mise en oeuvre du programme projeté aurait les incidences financières suivantes :

/Postes prévus

Postes prévus - 3 économistes (1 administrateur de première classe, 1 administrateur de deuxième classe, 1 administrateur de troisième classe) et 2 secrétaires \$ 18,900

Consultants - 3 pendant quatre mois (respectivement spécialisés dans l'étude technique du développement de l'agriculture, de l'industrie ou des transports) 17,500

Missions officielles - 5 voyages de membres du personnel de la CEPAL dans les pays d'Amérique centrale, en vue d'obtenir des renseignements pour l'établissement des études économiques indispensables et étudier les recommandations avec les services gouvernementaux 2,000

\$ 38,400

2. Echanges commerciaux entre les pays d'Amérique latine d'une part, les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe d'autre part; publication périodique de renseignements, en s'attachant particulièrement à l'étude de la période de crise actuelle, (E/CN.12/AC.13/5 et E/CN.12/AC.13/9/Rev. 1) (Catégorie II, groupe A, poste I).

Le plupart des travaux de ce programme seront financés par les Secrétariats de la CEPAL et de la CEE, sur leur prévision budgétaire ordinaire; toutefois, une grande partie de renseignements statistiques sur le commerce entre l'Europe et l'Amérique latine, à fournir aux termes du paragraphe 6 de la

/résolution

résolution E/CN.12/AC.13/9/Rev.1, seront réunis par la CEE. Le Secrétaire exécutif de la CEE a précisé que pour faire assurer ce service, la CEPAL devra employer à titre permanent un statisticien stagiaire qui collaborera avec le personnel de la CEE dans ce domaine. Etant donné ce poste n'est pas prévu dans les tableaux des effectifs de la CEPAL pour 1952, les incidences financières de l'emploi de ce statisticien en 1952 seraient les suivantes:

Poste prévu - 1 statisticien stagiaire
(administrateur adjoint) devant résider à
Geneve pendant une année entière

\$4,000

3. Etudes sur le maintien du pouvoir d'achat des soldes créditeurs en devises étrangères pendant la période de crise, et réunion d'experts. (E/CN.12/AC.13/9/Rev.1)(Catégorie II, groupe B, poste 3)

Etant donné que la réunion d'experts proposée par le paragraphe 3 de la résolution E/CN.12/AC.13/9/Rev.1) n'est pas comprise dans les prévisions budgétaires de la CEPAL pour l'exercice 1952, les incidences financières de ce poste seraient les suivantes:

Experts - 3 pendant trois mois (deux d'entre eux provenant de la région de la CEPAL et devant être employés, probablement à Washington, pendant deux mois, après quoi ils seraient rejoints par un expert d'Europe qui aurait effectué un stage de deux mois, probablement à Geneve; les trois experts poursuivraient ensemble leur stage à Washington pendant un mois, au cours duquel ils prépareraient

/leurs recommandations)

leurs recommandations)

\$ 14,800

Personnel temporaire - deux employés
statisticiens et 3 secrétaires pendant
trois mois

4,200

19,000

4. Centre de développement économique de la CEPAL (E/CN.12/AC.12/1)
(Categorie III, Group A, poste 2).

Bien que l'on compte qu'une grande partie des travaux du centre seront financés par des subventions gouvernementales ou privées ou sur des fonds de l'assistance technique, il serait néanmoins nécessaire de détacher un fonctionnaire de la CEPAL pour remplir les fonctions de directeur du centre. Il aurait pour tâche de collaborer étroitement avec les gouvernements de la région et avec l'Administration de l'assistance technique, en ce qui concerne la préparation des programmes de formation de spécialistes du développement économiques, des cycles d'études consacrées à certains aspects du développement économique et des recherches qui occuperont les boursiers appelés à suivre les cours du centre de la CEPAL. Il devrait s'entendre également avec les institutions spécialisées et les facultés des universités latino-américaines afin d'établir des programmes mieux adaptés à la formation d'économistes spécialisés dans les questions du développement économique. Les incidences financières de la création de ce nouveau poste seraient les suivantes:

Postes prévus - un directeur du Centre
(Administrateur hors classe) et un
secrétaire durant toute l'année

\$13,900

/5. Etude

5. Etude du commerce intraregional (E/CN.12/AC.13/11) (Categorie II, Groupe A, poste 3)

Rapport spécial provisoire sur l'expansion des échanges commerciaux entre les pays de l'Amérique latine (Categorie II, Groupe B, poste I).

Réunion d'experts du commerce intrarégional (E/CN.12/AC.13/11) (Catégorie II, Groupe B, poste 2).

La résolution relative au commerce intrarégional (E/CN.12/AC.13/11) élargirait le champ des travaux dans ce domaine au point que, le personnel de Santiago qui s'occupe des études du commerce international serait insuffisant. Il serait donc nécessaire de créer au moins deux postes supplémentaires d'économistes dans cette division et d'engager à titre temporaire un économiste pour la préparation du rapport. Des frais de voyage supplémentaires seraient nécessaires pour permettre au Secrétariat d'entrer directement en contact avec les services gouvernementaux qui peuvent lui fournir les renseignements nécessaires. D'autre part, les prévisions budgétaires pour la CEPAL, pour 1952, n'ont pas tenu compte de la réunion d'experts envisagée au paragraphe 2 de la résolution. Les incidences financières de la résolution seraient donc les suivantes:

/Postes prévus:

Postes prévus - deux économistes (un administrateur de première classe et un administrateur de deuxième classe) pour toute l'année \$16,470

Poste temporaire - Un économiste (administrateur de première classe) pour six mois 4,530

Experts - 3 pour un mois à six semaines (3 experts détachés de la réunion régionale de Santiago) 7,300

Missions officielles - deux voyages à des capitales sud-américaines 2,200

\$30,500

RECAPITULACION

1. Intégration de l'économie nationale des pays d'Amérique centrale	\$ 38,400
2. Echanges entre les pays d'Amérique latine et l'Europe	4,000
3. Maintien du pouvoir d'achat des soldes créditeurs en devises étrangères pendant la période de crise: réunion d'experts	19,000
4. Centre de développement économique de la CEPAL	13,900
5. Etudes sur le commerce intrarégional et réunion d'experts	30,400
	<hr/>
	105,700
	<hr/> <hr/>

INCIDENCES FINANCIERES EN 1951

Si la Commission estime que les entreprises énumérées ci-dessus présentent un caractère d'urgence suffisant pour justifier que le Secrétariat entreprenne leur exécution avant le premier septembre 1951, il y aura lieu de prévoir au cours de l'exercice 1951 des crédits pour les postes suivants:

1. Etude de l'intégration de l'économie nationale des pays de l'Amérique centrale (E/CN.12/AC.12/7) (Catégorie III, groupe A, poste 3).

Postes prévus - 3 économistes (1 administrateur de première classe, 1 administrateur de deuxième classe, 1 administrateur de troisième classe) et 2 secrétaires pendant quatre mois \$6,300

Missions officielles: 2 voyages dans des capitales de pays centro-américains

\$ 800

\$7,100

/2. Echanges

2. Echanges entre les pays d'Amérique latine d'une part et les Etats-Unis et l'Europe d'autre part; publication périodique de renseignements sur les échanges entre l'Europe et l'Amérique latine, particulièrement dans les circonstances actuelles (E/CN.12/AC.13/5 et E/CN.12/AC.13/9/Rev.1)(Catégorie II, groupe A, poste 1)

Poste prévu - 1 statisticien stagiaire
(administrateur adjoint) devant résider
à Genève pendant quatre mois \$ 1,300

3. Centre de développement économique de la CEEAL (E/CN.12/AC.12/1)
(Catégorie III, Groupe A, poste 2).

Poste prévu: Directeur du Centre
(administrateur hors classe) et
un secrétaire pendant quatre mois \$ 4,600

4. Etude du commerce intraregional (E/CN.12/AC.13/11)(Catégorie II,
groupe A, point 3)

Rapport provisoire spécial sur le développement des échanges
commerciaux des pays d'Amérique latine (E/CN.12/AC.13/11)

(Catégorie II, Groupe B, point 1)

Poste prévus - 2 économistes
(1 administrateur de première classe
et 1 administrateur de deuxième classe)
pour quatre mois \$ 5,500

Missions officielles - 1 voyage à une
capitale sud-américaine 1.100

\$6.600

/RECAPITULACION

RECAPITULATION

1. Intégration de l'économie nationale des pays d'Amérique centrale	\$ 7,100
2. Echanges commerciaux des pays d'Amérique latine avec les Etats-Unis et l'Europe	1,300
3. Centre de développement économique de la CEPAL	4,600
4. Etudes du commerce intrarégional	6,600
	<hr/>
	\$19,600
	<hr/> <hr/>

Les prévisions budgétaires ci-dessus ne comprennent pas certains éléments du programme de travail défini plus haut qui exigeraient une action commune de la CEPAL et de l'Administration de l'Assistance technique; en effet on prévoit que ces postes seront financés sur le budget de l'assistance technique. Les programmes de cette nature sont les suivants:

1. Centre de développement économique de la CEPAL pour la formation d'économistes spécialisés dans les questions du développement économique (E/CN.12/AC.12/1).
2. Etudes relatives à la construction de la Route panaméricaine en Amérique centrale (E/CN.12/AC.14/10).
3. Evaluation des conséquences économiques des programmes d'immigration (dans le cadre de la participation de la CEPAL au Comité régional de coordination entre les institutions chargées des questions d'immigration)(E/CN.12/AC.12/17).

4. Concours donné aux gouvernements membres pour l'évaluation de leurs besoins d'assistance technique, la présentation de leurs demandes d'assistance et la préparation de leurs programmes de développement (E/CN.12/AC.12/15, E/CN.12/AC.12/14).
5. Enquête préliminaire sur l'utilisation de la zone franche de Colon (République de Panama) en vue de présenter des recommandations au gouvernements du Panama (E/CN.12/AC.13/4).
6. Réunion d'experts chargés d'étudier les rapports entre la recherche technique et le développement économique (en s'attachant particulièrement au problème de l'adaptation des techniques modernes)(E/CN.12/AC.12/11).
